DÉCISION DE LA COMMISSION

du 17 octobre 1984

relative à l'octroi d'un concours financier dans le cadre des mesures particulières d'intérêt communautaire en matière d'infrastructure de transport

(Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.)

(84/520/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1889/84 du Conseil, du 26 juin 1984, instituant des mesures particulières d'intérêt communautaire en matière d'infrastructure de transport (1), et notamment son article 4,

après avoir obtenu l'avis du comité mentionné à l'article 7 dudit règlement,

considérant que, conformément à l'article 2 dudit règlement, la république fédérale d'Allemagne introduit des demandes pour une assistance financière ;

considérant que les conditions mentionnées dans ledit règlement pour l'octroi d'un concours financier sont remplies,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

Une assistance financière d'un montant de 10 millions d'Écus est attribué pour des projets et mesures présentés par la république fédérale d'Allemagne dont les caractéristiques figurent en annexe, et selon les modalités qui y sont définies.

Article 2

La république fédérale d'Allemagne est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 17 octobre 1984.

Par la Commission

Étienne DAVIGNON

Vice-président

(1) JO n. L 177 du 4. 7. 1984, p. 4.

ANNEXE

Numéro du projet	Nom du projet ou de la mesure	Type du projet ou de la mesure	Dépense publique prévue du 1er janvier 1983 [en millions d'Écus) (1)]	Pourcentage des financements communautaires [total par rapport à (4)]	Soutien conformément au règlement (CEE) n° 1889/84 (en millions d'Écus)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
D 1	Chemin de fer : nouvelle section à troix voies de la ligne Buchholz-Rotenburg	Nouvelle section sur la ligne ferroviaire Hambourg-Münster	13,44 (1984)	45	6
D 2	Autoroute : nouveau pont sur la Sûre	Nouveau pont sur l'autoroute entre la république fédérale d'Allemagne et le Luxembourg	9,18 (1984)	44	4
				Total	10

(1) Taux de change : 1 Écu = 2,23296 marks allemands.